



CONSEIL DU 5^e ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 09 Novembre 2023

Le 9 novembre 2023 à 20 h 20, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 31 octobre 2023 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^e arrondissement

La séance a été retransmise sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=AppHqY8jz2A>

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil

Désignation d'un secrétaire de séance

Appel nominal

PRÉSIDENTE : Madame Nadine GEORGEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Sophia POPOFF

PRÉSENTS : M. ARTIGNY, Mme BENCHARAA, Mme BUFFLIER, M. CARRY, M. CUCHERAT, M. DEBRAY, Mme DRAILLARD, Mme DUARTE, Mme FRANCHET, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. GAIDIOZ, Mme GOUJON, Mme HÉRITIER, M. HUSSON, M. MERLINC, Mme POPOFF, Mme PROST, M. THEVENIEAU.

ABSENTS EXCUSÉS ET DÉPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme BUFFLIER), M. GLEIZAL (pouvoir à M. GAIDIOZ), Mme PERRIN (pouvoir à Mme POPOFF).

ABSENT NON EXCUSÉ : M. CUILLERON.

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance

Madame POPOFF procède à l'appel nominal.

Introduction par Madame la Maire

Bonsoir à toutes et tous,

Bienvenue à ce conseil d'arrondissement du 5^e, du mois de novembre 2023.

En trois ans, nous avons malheureusement débuté notre conseil sur des notes sombres à de multiples reprises. Il s'est parfois agi de pandémie, de faits divers dramatiques, de terrorisme ou de retour de la guerre en Europe. L'introduction de ce conseil s'inscrit malheureusement dans cette suite. L'actualité internationale est trop lourde pour ne pas avoir, ce soir, une parole de compassion et de soutien aux victimes israéliennes et palestiniennes, notamment les enfants. Impensable également de ne pas condamner sans ambiguïté la résurgence de la haine, des pulsions de revanche irraisonnées et de l'antisémitisme où qu'il s'exprime. Enfin, comment ne pas appeler au respect de la vie humaine et par là même, au respect du droit international patiemment érigé au fil des siècles ?

Récemment, avec le maire de Lyon et l'archevêque de Lyon, nous avons eu l'occasion d'évoquer la figure d'un homme reconnu par l'Église comme docteur de l'unité. Il s'agit d'Irénée de Lyon ou de Smyrne — les deux appellations sont pratiquées —, qui a donné son nom à l'Église de Saint-Irénée Saint-Just dont nous avons inauguré la restauration le 26 octobre dernier.

En restant sur le sujet du patrimoine, nous nous donnons rendez-vous le mardi 5 décembre pour la soirée des 25 ans de l'inscription de Lyon sur la liste du patrimoine de l'humanité de l'Unesco. Nous nous donnons rendez-vous à l'Hôtel de Ville pour cette soirée Unesco.

Dès demain, une inauguration qui apportera une touche de joyeuseté et de légèreté avec l'inauguration de la rue des Enfants à 16 h 45, devant l'école Gerson.

Un point important à évoquer ce soir, c'est l'avancement d'un projet qui est très important pour l'Ouest lyonnais puisque hier soir, nous avons lancé la concertation pour le projet du tramway express de l'Ouest lyonnais. Cette première réunion publique a eu lieu dans le 5^e, en présence du président Bruno BERNARD. Cette concertation va se poursuivre avec de multiples ateliers sur les différentes communes de l'ouest — qu'il s'agisse de Tassin, Sainte-Foys, Francheville, La Mulatière — et également de réunions publiques.

Je vous invite à suivre cette actualité sur le site du Sytral, d'y inscrire vos contributions et d'inciter tout le monde à participer à cette concertation.

Comme il n'y a pas de prises de parole, je vous propose de passer à l'examen de notre ordre du jour de ce soir qui ne comporte que 16 dossiers. Lors de la dernière séance, nous en avions 49.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 septembre 2023.

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 1 - 2023-17213-MA5-139 — Rapport Direct : État spécial du 5^e arrondissement de Lyon - Exercice 2024 - Budget primitif **Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Lors de notre dernier conseil d'arrondissement, nous avons approuvé l'enveloppe globale pour l'ensemble des arrondissements qui a ensuite été votée par le conseil municipal de Lyon. Aujourd'hui, la répartition de la dotation de fonctionnement pour le 5^e est soumise à votre approbation. La dotation de fonctionnement se répartit de la manière suivante :

- 563 000 € et 500 € au titre de la dotation de gestion locale ;

- Près de 95 000 € au titre de la dotation d'animation locale qui est, pour rappel, la dotation qui nous permet d'organiser des événements tels que l'inauguration de la rue des Enfants demain.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

ADOPTÉ

POUR : 20 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

ABSTENTIONS : 3 - Mme Myriam BENCHARAA, M. Yann CUCHERAT, M. Jean-Dominique DURAND

Rapport 2 - 2023-17214-MA5-140 — Rapport Direct : Compte rendu des décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée le 23 juillet 2020 - Bilan 2022 de l'occupation des salles municipales transférées à la mairie du 5^e
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Ce dossier est également un rapport direct qui concerne les finances de l'arrondissement et le fonctionnement des équipements transférés. Je vais vous rendre compte du fonctionnement des salles que l'on met à disposition des associations.

Tout d'abord, la Maison Dufour qui est rue Joliot Curie et qui, pour l'année 2022, a vu la conclusion de 18 conventions, uniquement pour des associations. Pour les salles de la mairie annexe qui peuvent être utilisées aussi par la Ville de Lyon et la Mairie du 5^e, nous avons eu 122 demandes d'associations. Pour rappel, avec la révision du règlement des salles du 5^e, les associations bénéficient par défaut de la gratuité des salles, sauf s'il y a une activité de type billetterie. Enfin, le troisième équipement, c'est la salle des fêtes de la Garenne, avec 123 conventions, dont 13 gratuités pour les associations.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de la décision de Mme la Maire du 5^e, Nadine GEORGEL.

PREND ACTE

Rapport 3 - 2023-13974-CMMA5-135 — Attribution de subventions pour la protection animale
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Ces subventions concernent deux structures : la SPA de Lyon, qui est située dans le 3^e, et l'association Les Chats de Loyasse, dans le 5^e.

Pour ce qui est de la SPA, cela a une utilité pour l'ensemble de la ville de Lyon puisque la SPA propose un dispensaire qui est gratuit, avec une contribution libre, et qui permet à tout un chacun, quels que soient ses moyens, de faire soigner son animal. Cela permet à tous et toutes d'avoir tout le bénéfice de l'accompagnement d'un animal domestique, mais cela a aussi une fonction de santé publique en limitant les zoonoses et les épizooties, c'est-à-dire la transmission des maladies soit entre animaux, soit de l'animal à l'Homme. Cela fait le lien avec l'association Les Chats de Loyasse, puisque la SPA est impliquée dans la coordination des campagnes de chats libres. Les chats libres sont des chats qui ont été capturés, stérilisés, identifiés et qui appartiennent soit à une association, soit à la Ville de Lyon. On distingue donc le chat errant du chat libre. En principe, le chat libre ne doit

pas se reproduire, donc cela permet de limiter la population des chats. Pour soutenir ces deux activités, il est proposé une subvention de 5 000 €.

La deuxième structure que j'ai évoquée, qu'on connaît bien dans le 5^e, c'est Les Chats de Loyasse, qui ne ménage pas ses efforts pour améliorer la condition féline, avec des distributions alimentaires, des soins vétérinaires, des stérilisations, la sensibilisation du public sur la question des chats libres ou des chats errants et la récolte de denrées alimentaires. Il me semble qu'ils en ont fait une il n'y a pas très longtemps, dans un supermarché du 5^e. Ils contribuent également à faire adopter des chats. Pour l'association Les Chats de Loyasse, il est proposé une subvention de 8 500 €.

Prises de parole :

Nicolas HUSSON : Juste un petit témoignage concernant Les Chats de Loyasse, qui est une association très dynamique qui fait un travail remarquable pour essayer d'attraper ces chats qui sont trop nombreux dans la ville et éviter leur prolifération. Ils disposent maintenant d'un très beau local qui va leur permettre d'exercer leurs services avec compétence et de pouvoir recaser ces petits chats, puisque ce sont majoritairement des petits chats. Je m'adresse à vous pour vous apporter un petit témoignage puisque moi-même, j'ai adopté deux chats auprès de cette association, deux petits chatons qui ont maintenant bientôt six mois.

Pour vous expliquer le processus et puis vous inviter à adopter la même démarche, l'association recueille les chats quel que soit leur âge, mais surtout des chatons qui sont abandonnés quand ils naissent de leur mère. On les confie à des familles d'accueil — ça s'appelle comme ça — où ils sont élevés pendant leurs premiers mois, jusqu'à pouvoir être sevrés puis ensuite être confiés à leur propriétaire définitif. Les propriétaires s'engagent à les stériliser pour que ces chats n'aient pas engendrer une descendance multiple à travers la ville. Ils deviennent ainsi les heureux compagnons de ces petits animaux à quatre pattes.

Nadine GEORGEL : Merci beaucoup pour ce témoignage et bienvenue à ces deux petits chats.

Nicolas HUSSON : Je ne prendrai pas part au vote puisque je suis devenu adhérent de l'association par la même occasion.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 22 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - M. Nicolas HUSSON

Rapport 4 - 2023-11460-CMMA5-136 — Lyon 5^e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association les Chats de Loyasse d'un espace couvert extérieur situé au sein du tènement sis 8 rue Cardinal Gerlier pour lui permettre de nourrir les chats libres sur le site - EI 05349

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Ce dossier est directement lié au précédent car il s'agit d'un projet de convention en faveur de l'association Les Chats de Loyasse. Derrière, il y a une assez jolie histoire puisque la Ville de Lyon fait perdurer la volonté de la personne qui habitait sur le tènement 8 rue Cardinal Gerlier et qui avait

autorisé l'association à utiliser 22 mètres carrés sous abri pour nourrir les chats libres. Cette propriété étant maintenant celle de la Ville de Lyon, la Ville de Lyon fait perdurer l'usage.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 22 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - M. Nicolas HUSSON

Rapport 5 - 2023-15109-CMMA5-130 — Attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 euros à l'association MJC Vieux Lyon en prévision de la 18^e édition du festival « les Chants de Mars » du 13 au 23 mars 2024 - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'application
Rapporteur : Joanny MERLINC

Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention pour la MJC du Vieux Lyon pour le festival « les Chants de Mars ».

Évidemment, je suis de plus en plus rapide parce que je présente beaucoup de délibérations qui concernent des conventions pluriannuelles, des événements qui se déroulent tous les ans. Et là, en plus, il s'agit des Chants de Mars sur lesquels il y a des avenants. C'est donc la huitième ou neuvième fois que je vous en parle dans ce conseil.

Ici, il s'agit en réalité d'un avenant à la précédente convention pour attribuer 1 500 € supplémentaires en vue de la prochaine programmation. Il y aura évidemment une future délibération concernant la subvention pour le festival 2024. Aussi, je me réserve le temps de vous présenter la programmation des Chants de Mars à cette prochaine occasion, pour l'attribution de la subvention 2024. Pour cet avenant qui permet d'attribuer 1 500 € supplémentaires, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 6 - 2023-13964-CMMA5-131 — Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2023 - Approbation de conventions
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération suivante est aussi récurrente. Elle porte sur l'attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2023. Comme chaque année, je vais vous inviter à vous

rendre sur le site pour découvrir la programmation de cette Fête des Lumières qui s'est étendue en territoire, étendue en ambition et qui est donc disponible depuis mardi, je crois.

La programmation de la Fête des Lumières reste assez classique. On a trois œuvres lumières dans le 5^e arrondissement. On a Nouvelle Vague à la gare Saint-Paul et Kernel3 à la cathédrale Saint-Jean. La délibération d'aujourd'hui porte sur le temple du Change. L'œuvre s'appelle Flower Power et elle est portée par deux artistes : Jean-Pierre DAVID et Christian TELLIER. Il s'agit d'un assemblage digital. On est assez habitués donc je pense que vous voyez tout à fait de quoi on parle. Il s'agit de projections sur la façade, mais avec des enjeux de nouvelles technologies, l'usage de LED à faible émission, des effets de transparence dans la nuit.

Concernant les dates, sur cette délibération et donc sur cette œuvre, ce sera du 7 au 10 décembre au temple du Change, et le coût total est de 15 000 €. Évidemment, la Ville finance la totalité de l'œuvre.

Je vous propose, mes chers collègues, pour cette délibération, d'émettre un avis favorable.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU

Rapport 7 - 2023-11461-CMMA5-137 Lyon 5^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de la cour du palais Saint Jean consentie à l'association les Tupiniers du Vieux Lyon dans le cadre de l'organisation du marché des Tupiniers du Vieux Lyon - EI 05068
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération suivante est un peu comme la première. Je vous parlerai de la prochaine édition des Tupiniers, mais déjà je félicite l'association des Tupiniers du Vieux Lyon pour celle qui vient de passer. Cette délibération porte sur un point technique, la mise à disposition de la cour du palais Saint-Jean, gratuitement évidemment. Les Tupiniers occupe l'espace public mais cette cour du palais Saint-Jean — comme le sait très bien Philippe CARRY, à ma gauche — nécessite une mise à disposition.

Pour cette délibération, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 8 - 2023-15932-CMMA5-128 — Politique funéraire - Orientations stratégiques 2023-2026

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Mesdames, Messieurs les élus,

Les guerres qui secouent le monde et les morts qu'on ne compte plus laissent des familles entières sans sépulture et dans un désarroi indescriptible. Notre pays n'est pas en guerre. Il l'a été et il sait qu'il y a un temps où toutes les familles se rassemblent. La Ville de Lyon porte haut les valeurs d'universalité, de fraternité et de laïcité du cimetière républicain pour qu'il puisse accueillir dignement tous les citoyens, quelle que soit leur croyance ou leur non-croyance. Aussi a-t-elle développé les carrés confessionnels pour les défunts de croyance juive et musulmane. Ultime devoir de l'hospitalité historique de la cité envers ses citoyens d'où qu'ils viennent, dans le recueillement et dans la paix. Mais les funérailles font l'objet de lourdes dépenses pour les familles endeuillées. Aussi l'exécutif souhaite-t-il déployer une grille tarifaire, sociale et progressive des concessions funéraires — une première en France —, mais aussi investir dans la reprise des concessions funéraires arrivées à échéance et aménager des parcelles supplémentaires pour garantir de l'espace aux générations futures et un accueil sans discrimination.

La Ville de Lyon accorde la même attention à assurer la dignité des funérailles pour les personnes dépourvues de ressources, isolées ou mortes à la rue. En 2024, la qualité des funérailles de ces défunts sera améliorée. Le document cadre qui vous est présenté ici est la feuille de route stratégique 2023-2026 de la Ville de Lyon pour reconnaître le service public funéraire comme un bien commun, tout en participant à la nécessaire transition écologique : carrés naturels, jardin du souvenir à Loyasse, renaturation des allées et protection de la biodiversité puisque désormais tous les cimetières lyonnais sont labellisés Refuge de biodiversité par la LPO.

Il s'agira également de poursuivre l'inventaire du patrimoine funéraire artistique remarquable des cimetières lyonnais. Et je trouve particulièrement intéressant d'y avoir évoqué cet aspect plutôt méconnu. Car les cimetières sont des lieux de mémoire et les tombes parfois, des chefs d'œuvre d'art, de symbolisme et d'humanisme. Ils sont des espaces de vie, là où l'inhumation transforme le mort en souvenirs vivants. Il nous faut valoriser les métiers aussi du service public funéraire, fortement mobilisés pendant la crise de la Covid, qu'il convient de saluer.

Si à Lyon, tout le monde n'a pas la chance de vivre dignement, nous pouvons ensemble du moins, faire en sorte que la mort ne soit pas un vecteur d'inégalité supplémentaire à l'heure du dernier voyage, et nous rappeler que nous faisons toutes et tous partie de l'humanité.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 9 - 2023-11386-CMMA5-138 — « Église Saint Irénée - Façade et crypte » - Opération n° 05025520 - 51 rue des Macchabées à Lyon 5^e - Adaptation du montant de l'opération et

affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Le jeudi 26 octobre — comme vous le disiez tout à l'heure, Madame la Maire — a eu lieu l'inauguration de la première tranche des restaurations de l'église Saint-Irénée dans le cadre de la quatrième convention patrimoine-Ville-État 2019-2024. Une opération d'envergure a été effectuée, dont la restauration partielle de la crypte à la suite de découvertes archéologiques. Et c'est là où je voulais revenir.

Le temps n'a pas de temps, comme on dit. Ces découvertes ont dévoilé un bâtiment potentiellement antérieur à l'an 1000, dans un état de conservation exceptionnel. On en compte cinq en Europe dans cet état-là, d'importance internationale, impliquant la modification d'une partie de la restauration initiale. Il en ressort que le coût global de l'opération doit être porté de 1 309 200 € à 2 009 200 €, soit 700 000 € supplémentaires financés par l'affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation du programme 2015-1.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU

Rapport 10 - 2023-13982-CMMA5-129 — Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2022

Rapporteur : Sophia POPOFF

Avec ce premier rapport, il est fait état de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022.

Au niveau municipal, je tenais à mettre en valeur deux éléments. D'abord, les actions volontaristes qui ont été mises en place à l'échelle de la Ville en matière d'égalité salariale, qui a mobilisé 4 millions d'euros pour tenter de commencer à réduire les inégalités salariales qui sévissent dans toute la société et donc, *a fortiori*, y compris au sein de notre collectivité. Un autre élément sur lequel la Ville s'est fortement mobilisée, c'est la lutte contre les violences, y compris au sein du milieu sportif.

Au niveau du 5^e arrondissement, en 2022, on peut se réjouir de l'organisation d'une exposition autour des femmes professionnelles du 5^e, qui a eu lieu pour le 8 mars. Autour du 25 novembre, une session d'autodéfense féministe qui est reconduite cette année, encore une fois au centre social du Point du Jour et qui après trois jours d'ouverture des inscriptions, est déjà complète. Donc je pense qu'on fera un petit bilan à la fin de cette session et pourquoi pas en ouvrir d'autres puisque ces actions rencontrent un engouement parmi une population variée et avec tous âges et tous milieux sociaux confondus. Je crois que Madame FRANCHET, qui avait participé à une des sessions, peut en témoigner.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 11 - 2023-10997-CMMA5-133 — Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Association APORA relative à la participation financière à la campagne d'information sur les risques industriels « LES BONS REFLEXES »

Rapporteur : Sophia POPOFF

Je vais faire encore plus rapide. Il s'agit là d'autoriser le maire à signer une convention de partenariat avec l'association APORA, une convention de 15 000 € pour participer au financement d'une campagne de communication sur les risques industriels qui, si je le comprends, est déjà en cours de distribution dans les boîtes aux lettres de chacun et chacune.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 12 - 2023-14008-CMMA5-134 — Approbation d'une convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'organisation des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA)

Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Il s'agit du financement de la Ville de Lyon pour la Métropole, pour le fonctionnement de ce qu'on appelle les instances ILHA, c'est à dire Instances Locales d'Habitat et des Attributions. Elles ont lieu tous les mois dans le 5^e arrondissement comme dans tous les autres arrondissements. Elles devraient réunir l'État, les bailleurs sociaux et les associations mais ne réunissent en l'état, pas toujours l'État, pas beaucoup de bailleurs sociaux mais GLH est présente et quelques associations. C'est évoqué dans la délibération, il y aura une évaluation par la Métropole un an après la mise en place de ces instances qui ont un peu de mal à fonctionner. En toute hypothèse, elles sont absolument nécessaires puisque c'est toute la situation des personnes et des familles qui demandent des logements sociaux et qui devraient être prioritaires.

Donc, je vous demande de voter en faveur de cette délibération pour une participation financière à hauteur de 20 000 € pour le fonctionnement de ces instances qui sont diligentées, maintenant, par la Métropole mais qui existent dans tous les arrondissements de la ville de Lyon

[Prises de parole :](#)

[Myriam BENCHARAA :](#) Ce que j'ai compris, c'est qu'il s'agit d'une création d'une nouvelle instance supplémentaire.

Marie-Noëlle FRÉRY : Là, c'est le financement de 20 000 € pour les ILHA. Et dans cette ILHA, il y a aussi une commission supplémentaire qui va se réunir, pour le 5^e avec le 9^e, sur la situation de personnes en voie d'expulsion de logement. Et on va voir ce qu'on va pouvoir faire dans ce type de commission pour éviter le pire.

Myriam BENCHARAA : Moi je vous rejoins complètement sur la nécessité et la pertinence de ces commissions pour les avoir gérées dans le cadre du mandat précédent. Après, je me questionne sur la création d'une nouvelle instance. C'est vrai que l'ensemble de ces dossiers, notamment des familles et des foyers en situation d'impayés, on les traitait déjà en ILHA. Donc est ce qu'il y a la nécessité de multiplier les instances ? On sait très bien qu'aujourd'hui, ce qui pose souci, c'est le nombre de logement social sur le territoire. Et ce qui est aussi impactant, c'est l'absence de fluidité dans le parcours locatif. Donc plus que l'existence des instances qui ont, selon moi, déjà fait leurs preuves.

Marie-Noëlle FRÉRY : On ne peut pas dire que les ILHA aient fait leurs preuves véritablement puisqu'en fait, il y avait très peu de solutions sous les mandatures précédentes. Il y en a encore peu sous les mandatures actuelles, on ne va pas se mentir, mais par contre, la commission en question, elle va être mise en place, donc on va voir ce que ça va donner. L'important quand même, c'est qu'il y ait une augmentation des expulsions locatives, que ce soit dans le logement social ou dans le logement privé, et être alerté au niveau des arrondissements sur ces situations. Oui, on multiplie les commissions et le travail des élus, ça c'est clair ; on multiplie le travail aussi de l'État et de la préfecture et de quelques associations, c'est toujours les mêmes. Si ça peut éviter des expulsions sèches, on aura peut-être servi à quelque chose.

Myriam BENCHARAA : Elles ont fait leurs preuves dans le sens où elles ont permis en tout cas à l'ensemble des parties prenantes qui rayonnaient autour des problématiques de logement, de pouvoir se retrouver autour d'une table et de traiter de l'ensemble des dossiers de manière très collective et collaborative, alors que ces instances n'existaient pas auparavant. Donc je trouve en tout cas qu'elles ont une vraie pertinence et une vraie nécessité. Les maintenir et les améliorer oui, après je questionne effectivement la nécessité d'en créer une autre. Mais on entend effectivement que de plus en plus de foyers sont aujourd'hui en difficulté de situation d'impayés sur l'ensemble du territoire.

Sophia POPOFF : Là, je vais plus intervenir avec ma casquette Ville puisque j'ai la chance de piloter ces politiques publiques pour la Ville. Pour vous dire que sur le 5^e, en effet, la commission de maintien dans le logement qui a pour but d'étudier et de décider d'accompagner des familles qui sont en situation d'impayés ou d'autres situations qui pourraient mener à l'expulsion, dans un objectif de prévention des expulsions, a déjà été organisée dans d'autres arrondissements. Et de fait, elles ont permis de diminuer le nombre de réunions. Parce qu'il y avait des temps de coordination, d'échanges un peu plus bilatéraux entre différents partenaires et que là, l'objectif, c'est vraiment de rassembler tous les partenaires autour d'une situation. Comme les CSTL, les anciennes commissions prioritaires qui sont le dispositif où on regarde un peu les situations de personnes qui sont en recherche de logement et qui permettent aussi de rassembler, en tout cas sur le papier.

Pour vous dire aussi, par rapport au fonctionnement général des ILHA de ces différentes commissions. On vote une subvention annuelle. Donc on vote la subvention pour 2023. On ne vote pas de subvention pour 2024. La Métropole s'est engagée à en faire un audit. Je pense qu'au niveau de la Ville aussi, on fera notre bilan. On a des échanges très ouverts et très francs avec tous les élus d'arrondissement (y compris du 2^e et du 6^e) en charge des questions de logement. On partage un certain nombre de problématiques et on n'exclut aucune solution. Et on a déjà entamé un dialogue avec la Métropole pour faire remonter un certain nombre de dysfonctionnements. Cela concerne vraiment les anciennes commissions prioritaires qui sont aujourd'hui appelées CSTL.

Par contre, pour les commissions de maintien dans le logement, sur les questions de prévention des expulsions, là, on a vraiment pour le coup des retours assez positifs pour le moment.

Myriam BENCHARAA : Pourrait-on avoir, dans la mesure du possible, les résultats de cet audit, pour qu'on puisse un peu avoir quelques éléments chiffrés sur ces instances ? En tout cas la pertinence de ces dispositifs. Dans la mesure de ce que vous pouvez communiquer.

Sophia POPOFF : Au niveau de la mairie centrale, j'organise des réunions mensuelles qui sont ouvertes à tous les adjoints au logement de tous les arrondissements et on se partage pas mal d'infos. Et si certains groupes politiques qui ne seraient pas partis de la majorité souhaitent avoir accès à un certain nombre d'informations, on est toujours ouverts aux échanges et au partage. Mais ça sort un petit peu du cadre de ce conseil d'arrondissement, donc je m'arrête là. On peut en discuter à la fin, si vous voulez.

Nadine GEORGEL : En tout cas, l'arrondissement peut aussi être un lieu de partage d'informations. Aussi, pour savoir ce qui se fait dans d'autres arrondissements, surtout quand ça fonctionne bien.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 13 - 2023-13966-CMMA5-125 – Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Le Cyclotouriste pour l'organisation de la SaintéLyon les 2 et 3 décembre 2023 - Approbation d'une convention
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

La SaintéLyon fait partie maintenant de l'identité lyonnaise. Naturellement, tout le monde la connaît. Quand vous vous promenez un petit peu en dehors de Lyon et que vous parlez de Lyon, il y a beaucoup de gens qui connaissent la SaintéLyon. Cela fait partie effectivement de notre patrimoine à la fois culturel et sportif.

Elle est pilotée par une association qui s'appelle Le Cyclotouriste, qui est aussi une très belle association qui fait des excursions en vélo, comme son nom l'indique. D'ailleurs, ils font des choses assez remarquables que je ne serais pas capable de faire. On propose une subvention de 28 000 € pour l'organisation de la SaintéLyon, que je vous demande d'approuver.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 14 2023-14002-CMMA5-132 — Fêtes de fin d'année - Illuminations 2023 : attributions de subventions d'un montant total de 145 140 euros aux associations de commerçants -

Approbation de conventions

Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Je voudrais qu'on se réjouisse un petit peu parce que la délibération, que j'espère nous allons adopter, c'est la première fois qu'on l'a depuis le début du mandat. C'est la première fois qu'on a le plaisir de voter une certes petite mais existante subvention pour des illuminations de Noël dans le 5^e arrondissement. Je tiens quand même à le souligner.

C'est un petit montant pour le 5^e de 704 € sur un total de 145 140 € pour l'ensemble de la ville. Mais c'est un début et donc c'est une subvention qui est attribuée à la toute nouvelle association des commerçants de Saint-Just Saint-Irénée pour un projet, certes modeste, d'achat de décorations mutualisées de Noël pour leurs vitrines.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Prises de parole :

Nadine GEORGEL : Je ne peux que vous rejoindre — et je pense que c'est un avis collectif —, c'est une petite subvention mais une grande joie.

Laurence BUFFLIER : Je suis membre de l'association, donc je ne prendrai pas part au vote. Merci.

Nadine GEORGEL : En tout cas, bravo à l'association de porter cette démarche parce qu'on comprend la frustration des habitants quand il n'y a pas d'illuminations à Noël, mais la mairie d'arrondissement seule ne peut pas le porter. Il faut bien qu'il y ait une association de commerçants qui soit à l'origine. Donc vraiment, on soutien et on encourage la multiplication de ces initiatives.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTÉ

POUR : 21 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 - Mme Laurence BUFFLIER, Mme Béatrice GAILLIOUT

Rapport 15 - 2023-13860-CMMA5-126 — Projet éducatif lyonnais – Programmation complémentaire 2023-2024 - Attributions de subventions, compléments, ajustements

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit d'une délibération concernant le projet éducatif de la Ville de Lyon. Pour l'année 2023-2024, cela consiste en des ajustements ou des corrections — sur lesquels je ne m'étendrai pas parce que c'est juste un petit détail de rectification — et huit nouvelles propositions de projets.

Je vais juste faire des allusions. L'une concerne l'apaisement du climat scolaire à travers l'intervention de jeunes volontaires en service civique dans une école. Pour que vous ayez une idée de la variété des projets. L'autre concerne le bien manger, le gaspillage alimentaire dans une cantine scolaire. Plusieurs autres — c'est intéressant de le savoir — concernent la classe dehors. Cela s'appelait la classe dehors, maintenant on dit « éduquer dehors » parce que les accueils de loisirs font aussi de l'éducation dehors. Ce n'est pas seulement la classe. L'Éducation nationale propose à ses enseignants de faire la classe dehors. Cela ne signifie pas ne faire que de la bio, c'est aussi

faire des maths, de tout. La Ville de Lyon met un dispositif à la disposition justement des enseignants et des animateurs de l'accueil de loisirs pour leur faciliter la tâche. Parce que ça s'apprend un peu de faire ça. Du coup, ça touche plein de sujets qui sont la conscience écologique chez les enfants, l'observation des insectes, etc. Cela concerne aussi le fait que certaines écoles ont maintenant une cour nature et que c'est d'autant plus facile de pratiquer ce type d'activités.

J'ai dit l'essentiel, je ne rentre pas dans les détails. Il y a plein de choses qui se font autour de ce projet-là et plusieurs écoles sont concernées.

Je voudrais juste signaler que l'école Berthelot a un gros partenariat avec le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation. Cela va peut-être être aussi associé au fait que cette école peut changer de nom et qu'elle portera peut-être le nom d'une résistante qui a été un peu oubliée et dont la famille habite encore le quartier. Berthelot, on n'a rien à lui reprocher, mais comme il y a déjà une belle avenue qui porte ce nom.

ADOPTÉ

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 16 - 2023-8958-CMMA5-127 — Lyon 2030 - un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et sociale - Soutien à différentes associations pour l'accueil de jeunes volontaires en service civique ou dans le cadre de stages gratifiés pour un montant total de 49 050 euros

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Cette délibération concerne le soutien à différentes associations pour l'accueil de jeunes volontaires en service civique ou alors dans le cadre de stages gratifiés, comme on dit, pour un montant de près de 50 000 €. Ça s'intègre au projet Lyon 2030, ville climatiquement neutre. Le souhait de la Ville de Lyon était d'y associer des jeunes, évidemment et inévitablement concernés. On l'est tous, mais à plus forte raison. Cela vient à la suite d'opérations qui sont initiées. Ça a déjà commencé, par l'élue conseillère qui porte la délégation Jeunesses, par l'assemblée des 40 jeunes et par les prochaines soirées jeunesse des 29 et 30 novembre. Il faut que vous le sachiez, pour votre information. C'est tout un chantier qu'il faut ouvrir, tout ce qui concerne cette délégation.

L'opération qui fait l'objet de cette délibération, c'est « Lyon 2030 - un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et sociale ». C'est expérimental en 2023. La Ville de Lyon va soutenir toute une série de structures ou d'associations pour intégrer dans leurs équipes des jeunes de moins de 30 ans sous la forme de stages ou de volontariats en service civique. C'est 30 mois affectés par structure qui peuvent être répartis, ou alors 12 mois de stage. 25 structures, 66 jeunes.

Prises de parole :

Yann CUCHERAT : Nous allons approuver favorablement une grande partie de cette délibération, mais nous souhaiterions procéder à une division de vote, notamment concernant l'association Alternatiba pour laquelle, comme à chaque fois, nous demandons à ce que ce soit séparé. Nous ne souhaitons pas qu'il y ait un soutien spécifique de la Ville de Lyon pour cette association ultra politisée, assez partisane, contre notamment la géoingénierie ou le nucléaire. Et donc, à ce titre-là, on souhaiterait séparer les votes. Je vous remercie.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Vote séparé sur le soutien à l'association « Alternatiba Rhône »

Contre

Mme Myriam BENCHARAA
M. Yann CUCHERAT
M. Jean-Dominique DURAND

Nadine GEORGEL : Nous venons d'établir un record car nous avons fait ce conseil en 45 minutes. C'est une première depuis le début du mandat. Je vous souhaite une très bonne soirée et à très bientôt.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 21 h 15.